

Livret d'Accueil



Introduction

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de suivre un bilan de compétences avec Sensei et nous vous en remercions !

Ce livret vous est remis afin de préparer au mieux votre bilan qui arrive à grands pas ... Vous y trouverez toutes les informations utiles au bon déroulement de votre parcours !

Sommaire

- 1 Chapitre 1 : Présentation**
- 2 Chapitre 2: Déroulé du bilan de compétences**
- 3 Chapitre 3: Engagement qualité et éthique**

Chapitre 1

SENSEI a été créé en Septembre 2017 sous la forme d'une SARL au capital social de 1 000€
Domiciliée Athéna 1 – site d'Archamps – 72 rue Georges de Mestral – 74160 Archamps
sensei-france.fr - contact@sensei-france.fr – 01 87 66 61 47
Vous pouvez nous joindre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Organigramme

Monsieur Davy DEPAIX

Gérant de Sensei, Responsable pédagogique et Référent handicap

Son rôle : Il pilote le pôle service client, développe les moyens pédagogiques, procède à l'organisation et à l'accompagnement des bénéficiaires.

Monsieur Davy DEPAIX a aussi la charge d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, déterminer et mettre en œuvre un parcours d'accompagnement spécifique, assurer l'intégration des personnes en situation de handicap. Il assure le rôle de relais avec les partenaires et la coordination des actions relatives à l'insertion.

Madame Isabelle SELLIES

La référente administrative

Son rôle : Elle accueille, aide et accompagne les bénéficiaires dans toutes les démarches liées à leur parcours.

Monsieur Manu POZZANI

Le responsable des chargés de promotion

Son rôle : Il manage l'équipe des chargés de promotion.



Présentation

Chapitre 2

Déroulé du bilan de compétences

Pendant toute la durée du bilan, des face à face avec le Consultant alternent avec des travaux de recherches documentaires sur la plateforme Sensei.

Avant la conclusion de la convention de bilan de compétences, un entretien préalable se déroule, au cours duquel **Sensei** expose au futur bénéficiaire le contenu et le déroulé d'un bilan.

Par ailleurs, même si le bilan est déjà commencé, le bénéficiaire peut décider de l'arrêter à l'issue de la phase préliminaire. Dans ce cas, le coût du bilan sera payé au prorata temporis.

La Plateforme **Sensei** permet d'échanger fichiers, exercices, tests, contenus pédagogiques qui resteront ainsi à la disposition des participants.

Les conférences sont organisées via la plateforme **Sensei** et chaque participant reçoit un lien de connexion la veille de la formation.

Une synthèse du bilan avec un plan d'actions concret est réalisée en fin de formation. Le bénéficiaire signe une attestation de remise de synthèse de fin de bilan.

Un rendez-vous de suivi post-bilan est organisé entre 3 et 6 mois après la fin du bilan. Il s'agira d'étudier l'avancement du plan d'actions et éventuellement de le modifier.

Le règlement intérieur est joint à votre contrat de prestation.



Chapitre 3

Engagement qualité et éthique

Sensei répond à l'ensemble des critères définis par le décret du 6 Juin 2019 relatif à la qualité des formations et bilans de compétences.

- L'identification précise des objectifs du bilan de compétences et sa personnalisation.
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation, aux publics de bénéficiaires de bilans.
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des bilans.
- Les conditions d'information du public sur le contenu et le déroulement des bilans de compétences, ses délais d'accès et les résultats attendus.
- La prise en compte des appréciations rendues par les participants.

Notre Code de déontologie est joint à votre contrat de prestation.

Nous vous souhaitons un très bel accompagnement avec Sensei!

